



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-435

PUBLIÉ LE 20 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2019-12-19-005 - Arrêté de subdélégation de signature (en matière de marchés publics)
de Agence Générale des Equipements et Produits de Santé (AGEPS) (2 pages) Page 3

75-2019-12-19-001 - Arrêté de subdélégation de signature du Pôle d'Intérêt Commun -
Agence Générale des Equipements et Produits de Santé - Ecole de Chirurgie (2 pages) Page 6

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2019-12-19-005

Arrêté de subdélégation de signature
(en matière de marchés publics) de Agence Générale des
Equipements et
Produits de Santé (AGEPS)

**Arrêté de subdélégation de signature
(en matière de marchés publics)**

Le Directeur du Pôle d'Intérêt Commun : Agence Générale des Equipements et Produits de Santé (AGEPS), **Monsieur Renaud CATELAND**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n°2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 **modifié** fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

Vu l'arrêté directorial **n°75-2019-12-13-018** du **13 décembre 2019** modifiant l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à monsieur Renaud CATELAND : directeur par intérim du PIC AGEPS, en matière de marchés publics,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à

- Madame **LAVIGNE**, directrice des ressources humaines non médicales et médicales et directrice déléguée du site de Nanterre
- Madame **FAVRE**, directrice des affaires économiques et financières
- Madame **PIGERON**, directrice des achats
- Monsieur **SABINE**, adjoint à la directrice des achats

En vue de signer, au nom du Directeur par intérim et en son absence, **les actes définis à l'article 3-A de l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016** portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame **PIGERON**, directrice des achats, et de monsieur Frantz SABINE, son adjoint, délégation est donnée à :

- Monsieur **LEFEVRE**, ingénieur général hospitalier du secteur Equipements

En vue de signer **les actes définis à l'article 3-A de l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016** portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP **à l'exclusion de la signature du marché.**

- Et à madame **GASCOIN**, responsable administrative du secteur Equipements

En vue de signer les actes définis à **l'article 3-A de l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016** portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP, **à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché et des autorisations dérogatoires ponctuelles aux unités opérationnelles autonomes.**

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté est transmise au Service Facturier et à la Délégation à la Coordination des Politiques d'Achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG **n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016** portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP au directeur du PIC AGEPS, en matière de marchés publics.

ARTICLE 4 : L'arrêté de subdélégation de signature n°75-2019-08-14-001 du 14 août 2019 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **19 décembre 2019**

Renaud CATELAND,

SIGNÉ

Directeur de l'AGEPS

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2019-12-19-001

Arrêté de subdélégation de signature du Pôle d'Intérêt
Commun - Agence Générale des Equipements et Produits
de
Santé - Ecole de Chirurgie

Arrêté de subdélégation de signature

Le Directeur du Pôle d'Intérêt Commun - Agence Générale des Équipements et Produits de Santé - Ecole de Chirurgie

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R 6147-10 et R 6147-11 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n°2011-0068 DG du 9 mai 2011 relatif aux missions et à l'organisation de l'Agence Générale des équipements et produits de santé – Ecole de chirurgie,

Vu l'arrêté directeur n°75-2019-11-19-003 du 19 novembre 2019 modifiant l'arrêté directeur n°75-2019-03-01-009 du 1er mars 2019 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRETE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Laetitia LAVIGNE**, directrice des ressources humaines non médicales et médicales et directrice déléguée du site de Nanterre à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et uniquement pour les matières énumérées par l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 modifié correspondant aux paragraphes **A, B, C, G** dudit arrêté ;
- **Madame Florence FAVRE**, directrice des affaires économiques et financières à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et uniquement pour les matières énumérées par l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 modifié correspondant au paragraphe **C** dudit arrêté, **à l'exclusion de l'engagement des dépenses de produits de santé** gérés par le Service Approvisionnement et Distribution ;
- **Le Docteur Franck HUET**, Praticien Hospitalier, chef du pôle Pharmacie Hospitalière des Hôpitaux de Paris, chef du Service Approvisionnement et Distribution, pharmacien gérant de la PUI de Nanterre, à l'effet de signer

exclusivement les engagements des dépenses de produits de santé nécessaires à l'approvisionnement de la plateforme de distribution ;

- **Madame Sylvie PIGERON**, directrice des achats à l'effet de signer tous actes énumérés par l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 modifié correspondant aux paragraphes **A, B, C, E, F** et **G** dudit arrêté ;
- **Monsieur Frantz SABINE**, adjoint à la directrice des achats à l'effet de signer tous actes énumérés par l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 modifié correspondant aux paragraphes **C** et **F** dudit arrêté ;
-

Article 2 : En cas d'empêchement de **madame Laetitia LAVIGNE**, directrice des ressources humaines non médicales et médicales et directrice déléguée du site de Nanterre, délégation est donnée à **madame Nicole BOISSEAU**, attachée d'administration, à l'effet de signer les actes prévus aux paragraphes **A, B, G** de l'arrêté directorial du 14 novembre 2013 modifié.

Article 3 : En cas d'empêchement de **madame Florence FAVRE**, directrice des affaires économiques et financières, délégation est donnée à **madame Colette LAUDE**, attachée d'administration et à **madame Vanessa MATRAT**, chargée de mission niveau 5, à l'effet de signer les actes prévus au paragraphe **C** de l'arrêté directorial du 14 novembre 2013 modifié à **l'exclusion de l'engagement des dépenses de produits de santé** gérés par le Service Approvisionnement et Distribution ;

Article 4 : En cas d'empêchement du **Docteur Franck HUET**, Praticien Hospitalier, chef du pôle Pharmacie Hospitalière des Hôpitaux de Paris, chef du Service Approvisionnement et Distribution, pharmacien gérant de la PUI de Nanterre, **la même délégation** est donnée aux **docteurs Nicolas BRASSIER, Anne DARCHY et Elisabeth TROTIN**, pharmaciens du Service Approvisionnement et Distribution ;

Article 5 : L'arrêté de subdélégation de signature n°75-2019-08-14-003 du 14 août 2019 du Directeur par intérim de l'Agence Générale des Equipements et Produits de Santé – Ecole de Chirurgie est abrogé.

Article 6 : Le Directeur du Pôle d'Intérêt Commun - Agence Générale des Equipements et des Produits de Santé – Ecole de Chirurgie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **19 décembre 2019**

Renaud CATELAND,

SIGNÉ

Directeur de l'AGEPS